



VERSAILLES

CHSCTSS 7 mai 2020

COMPTE RENDU

7 membres présents et représentés :

- 2 Fédération Unitaire,
- 2 UNSA,
- 2 FO,
- 1 Sgen-CFDT

En préambule,

Le Secrétaire Général rappelle que le CHSCT est un outil majeur de dialogue social. Il regrette de ne pas l'avoir sollicité plus tôt mais les circonstances actuelles ne lui ont pas permis de le faire.

Il tient à saluer l'engagement de tous les personnels (administratif et enseignant) dans le cadre de la continuité des services. Il sait aussi compter sur l'adhésion des agents pour entamer la période de déconfinement.

Aujourd'hui, c'est plus de 400 agents qui ont été équipés de pc pour favoriser le télétravail.

Il demande aux membres du CHSCT de bien vouloir respecter le temps imparti (fin de l'instance au plus tard 16h) pour permettre à tous d'écouter l'annonce sur la levée du déconfinement progressif du 11 mai qui va être faite par le gouvernement.

Pour répondre aux OS suite à leurs déclarations préliminaires (UNSA et FO) :

- **Prime de 1000 €** versée à certains fonctionnaires, suite à une mesure nationale. Le SG précisera dans les semaines à venir les modalités de versement ainsi que son calendrier quand il aura plus de précisions avec le ministère.
- La prise de **congés de 5 jours** (vacances de printemps) :

Dans le cadre des mesures sanitaires mises en place et afin d'anticiper la reprise de nos activités, il avait été recommandé de poser des jours de congés pendant les vacances de printemps. Le secrétaire général précise qu'il va falloir repenser à nos organisations et notamment à la période d'été (fermeture du rectorat) pour faire face à la préparation de l'année scolaire.

les congés sont un droit des personnels.

- Dans le cadre de la reprise progressive de nos activités, il précise que l'**application TIPI** n'est pas adaptée pour gérer la situation inédite de confinement et de travail à distance que nous vivons actuellement.

Il ne sera remis en place qu'en septembre prochain.

- **Les personnels qui ont une vulnérabilité de santé au regard du virus Covid** (mail de la rectrice du 5 mai)

En règle avec les protocoles, les agents jugés vulnérables en raison de leur état de santé ainsi que les personnes cohabitant avec eux sont priés de se faire connaître auprès des services RH et de leur chef de service.

- Attestation sur l'honneur et certificat médical selon la procédure communiquée.
- Pas d'entrave au secret médical, aucun élément médical n'est révélé... Les médecins de prévention sont à la disposition du personnel pour accompagner les agents dans la démarche. (propos du docteur Mackowiak).

Le Secrétaire Général complète ces propos : bienveillance et confiance des agents respectueux.

→ **Disponibilité des masques de protection**

En cours de déploiement auprès de tous les établissements, écoles, DSSEN, services...

Ils sont homologués et les normes assurent un certain niveau de filtration qui permet d'avoir une efficacité pour se protéger du virus.

Les FFP2 sont des masques de protection respiratoire et pas destinés au public. Ils sont réservés exclusivement aux professionnels de santé.

Le docteur Mackowiak précise : ces masques, qui, rappelons-le, ne dispensent pas de la distanciation sociale et des gestes barrières.

1 – Installation du CHSCTSS compétent pour les services du rectorat et élection de son secrétaire

Elue à la majorité pour le poste de secrétaire :

- **Florence Jousset**, UNSA éducation.

Mandat jusqu'en 2022 (élections professionnelles)

Interlocuteur privilégié de l'administration, coordination auprès des personnels et établissement de l'OJ en lien avec le SG.

Pas de désignation de secrétaire adjoint, la réglementation ne le stipule pas.

2 – Règlement intérieur

Vote du projet de règlement : 7 votes pour : à l'unanimité.

(supprimer l'alinéa du « secrétaire adjoint »)

3 – Modalités de reprise après le confinement

Le SG précise que le protocole général est en cours de finalisation et doit être ajusté par rapport aux annonces qui seront faites par le gouvernement cet après-midi.

C'est pourquoi, ce dernier sera transmis **lundi prochain** à tous les membres titulaires du CHSCTSS pour avis.

Il est demandé aux membres titulaires de le consulter afin d'émettre des remarques pour en débattre **lors du CTSA de mercredi prochain**.

Recueil des avis dès mardi (aussi par mails)

Il est prévu la visite d'inspection de tous les sites en présence du nouveau secrétaire du CHSCTSS : DSDEN, sites Ceinture, Marly, Guyancourt...

... Pour éviter une nouvelle vague, le déconfinement devra se dérouler sous certaines conditions et les mesures de distanciation sociale seront maintenues.

Celui-ci correspond à une stratégie de reprise d'activité progressive en tenant compte des mesures de protection sanitaires (restauration collective, circulation et déplacement des agents...).

Trois périodes ont été définies :

- 12 mai au 01 juin
- 02 juin à fin août
- A compter du 1^{er} septembre

Le télétravail reste la modalité privilégiée aux circonstances actuelles.

Bien entendu, la situation d'isolement de certains agents est prise en compte.

Quelques mesures parmi tant d'autres :

Pas de bureau en face à face, périmètre précis à respecter dans les bureaux, rotation de l'activité en fonction des priorités de service, définition d'un sens de circulation des personnels, mise à disposition auprès des agents : gel, masques (2/salarié/jour).

Toujours pas d'ouverture au public, sauf rendez vous

Restauration : panier repas distribué, pas de cantine et plus d'utilisation de micro-ondes

Le protocole sanitaire général proposé se déclinera sous la forme de fiches de consignes strictes et de procédures à respecter, avec des spécificités en fonction des sites (rectorat, sites externalisés).

Le ménage : le nettoyage de tous les locaux a été renforcé et des prestations supplémentaires ont été demandées pour garantir l'hygiène au sein des espaces et la protection des agents.

A la demande des OS (vigilance) :

- Site ceinture (distribution d'eau chaude), site Guyancourt (système de climatisation)
- Il est demandé de pouvoir bénéficier de panier repas pour le site de Guyancourt. A voir la semaine prochaine avec SG.

De toute manière, des visites sont programmées mardi prochain pour vérifier la conformité des sites.

Un axe important sera à traiter dans le cadre de nos prochaines échéances :

le **DUERP** (Le Document unique d'évaluation des risques professionnels)

C'est un outil de prévention efficace, il est rattaché ensuite par des programmes ou des mesures de prévention concrets.

A prévoir aussi : désignation d'un assistant de prévention, 1 par site

4 – Rectorat 2025

Présentation de M Nicolas Houssenac, en charge du projet du nouveau rectorat, dans le cadre de la modernisation de la fonction publique.

Regroupement de 5 entités, on triple le nombre de salariés, en tenant compte des mobilités, des espaces de parking, de la transition écologique dans la construction des nouveaux bâtiments et des besoins des usagers.

Projet similaire sur l'académie de Créteil

Un cabinet conseil accompagnera ce projet dans la conduite aux changements.

- Elaboration du cahier des charges mi-2021 (au plus tard)
- « 1 er coup de pioche » : janvier 2023
- Livraison : 2025

→ **Prochain CHSCTSS : fin mai 2020.**

→ Il se réunira 3 fois/an

Alain BERNIER représentant au CHSCTSS pour le Sgen-CFDT de l'académie de Versailles